



Prelevement loyer du salaire

Par psycho

Bonjour,

Je suis un salarié cadre dans une entreprise en France, j'ai signé mon contrat en juin 2019, ils m'ont logés dans un studio (loué au nom de la société) avant la signature de contrat, ils m'ont demandés de remplir un formulaire pour la résidence, j'ai fait ce qu'il m'ont demandé et j'ai envoyé le formulaire rempli avec mes informations bancaires, mais à la fin de 2019 je me suis surpris par un prélèvement direct de mon salaire (bulletin de paie) par la société sans me prévenir, lorsque j'ai demandé au responsable il m'a dit que la résidence n'a reçu ton formulaire (alors que je l'ai envoyé par mail et par courrier), donc la société va procéder à récupérer le montant du loyer directement de mon salaire.

ça fait maintenant deux mois que j'ai pas reçu mon salaire complet.

qu'est-ce que je peux faire dans cette situation? est-ce que l'employeur a le droit de prélever le loyer directement de mon salaire sans me prévenir? sachant que il n'y a aucune clause dans mon contrat qui le mentionne.

Merci de me répondre à cette question.
cordialement